

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 68 (1964)

Artikel: Le livre des comptes d'un curé de Goumois
Autor: Delavelle, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-558779>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le livre de comptes d'un curé de Goumois

Parmi les écrits qui peuvent donner une idée de la vie d'un curé de la Franche-Montagne comtoise, à la fin du XVII^e siècle, je n'en ai pas trouvé qui porte mieux la conviction dans l'esprit que le livre des comptes de Jacques Mory, curé de Goumois, déposé aux Archives départementales du Doubs.

Commencé le 17 février 1690, «pour la décharge de son âme», l'auteur s'y laisse suivre, jour par jour, dans l'administration de sa paroisse et les menus détails de son existence. D'une manière simple, il y montre son intimité de curé de campagne soucieux des droits et des devoirs propres à sa fonction.

Aussi, ce livre met-il devant nos yeux une série de faits qui révèlent l'unité et la singularité de cette Franche-Montagne dont le Dessoubre limite les hauts plateaux, de la contrée baumoise, de Belvoir, de Cusance et de la Grâce-Dieu. Unité de race, de religion, de langue, de coutumes et de traditions. Singularité d'un pays qui resta longtemps loin du reste du monde, romantique et sévère, antichambre de la Suisse où Suisse et Français, quand l'un ou l'autre avait naguère «passé» le Doubs, pouvait croire n'avoir pas quitté son chez-lui.

Oubliés au cours de la première guerre mondiale, une partie de ces faits, surtout ceux qui sont d'ordre économique, pourront paraître inintelligibles à des contemporains plus jeunes que nous. C'est que l'histoire des vicissitudes humaines porte avant tout sur la destruction des anciens ordres établis.

Messire Jacques Mory, qui le connaît aujourd'hui ?

Il appartenait à une de ces familles jurassiennes, mélanges de Suisses et de Comtois, comme on en rencontre un si grand nombre dans les cantons de Maïche et du Russey. En 1692, son père Pierre Mory vivait encore. Deux frères et deux sœurs avaient suivi ou précédé sa naissance : Jean-François, marguillier de l'église de

Goumois, Jean-Baptiste, maître d'école au même endroit. De ses sœurs Anne et Gertrude, la première seule semble avoir reçu une dot augmentée par son frère Jacques, «en récompense des services rendus». Elle avait épousé Adrien Burniquel, de la Racine de Cernay-sous-Mâche.

Jacques n'avait pas été préparé au sacerdoce dans une cure. Il avait porté le petit collet du séminaire. «Après que j'ay eu cédé toutes mes prétentions de la partie héréditaire paternelle à mes deux chers frères Jean-François et Jean-Baptiste, j'ay été exempté par eux de payer aucune dette faite pour mon sujet tant devant que pendant mon séminaire.»

Sa mère qui, sans doute, n'était plus, naquit-elle Brossard ou Mercier ? Bien que j'incline vers le premier nom, le livre ne nous renseigne pas d'une façon certaine. «Ma tante de Saignelégier, Marguerite Brossard me doit quatre messes dont deux privilégiées, une dite à Saignelégier pour l'âme de fû mon oncle Jean-Baptiste Mercier, surpris de mort subite en fauchant le matin, et trois **libera me.**»

Mercier cultivait les dix journaux de terre possédés par son neveu sur cette paroisse. La famille comptait encore une cousine, Marguerite, habitant le canton de Fribourg ; un cousin, Germain Marchand, maître-cordonnier à Saint-Ursanne.

Les paroissiens de Jacques Mory étaient groupés en cinq petites communautés : Goumois, Gourgouton, Vautenaivre, Montbaron et Tusseret, Belfond comptant pour une métairie.

Leur liste en fut dressée, l'an 1722, ensuite d'une sentence de la cour de Porrentruy qui fixait à quatre deniers six sols la somme que chaque famille devait à son curé pour chaque communiant, aux quatre termes de la Chandeleur, Saint-Georges, la Madeleine et Saint-Martin, soit cent cinquante livres bâloises. Il s'agissait, poursuit le texte, d'une coutume qui se voyait «dans tous les jets cy-devant écrits par les sieurs Mayres de Goumois».

Le livre des comptes ne cite pas le nom de tous ces paroissiens mais seulement ceux des auteurs de fondation et ceux des fidèles qui demandent la célébration d'un office «à l'occasion d'un décès, d'un accouchement ou d'une de ces calamités qui s'abattent sur le bétail ou les cultures». Il cite aussi ceux des personnes qu'on rencontrait au presbytère, formant sa vie de société, habitants ou étrangers.

En ce temps, chaque famille avait sa fondation pieuse ; une messe, rarement deux, célébrée chaque année à la date anniversaire du décès de ses membres. On l'acquittait le plus souvent en batz. L'ostentation, le luxe, le nombre des prières exigées par les bourgeois d'Auxonne ou de Dôle n'étaient pas d'usage à Goumois. Il

faut croire que la foi robuste des montagnards faisait assez confiance à la vertu infinie du sacrifice de la Croix, pour concilier l'intérêt et le salut de l'âme.

Comme à Besançon où le chapitre de la cathédrale chante une seule messe destinée au repos éternel de tous les archevêques, — le dernier titulaire du siège a son office particulier, — la communauté de Goumois faisait dire une messe à l'intention de tous ses morts, le jeudi de l'octave de la Fête-Dieu. Celle de Vautenaivre se disait à la même intention, les lundi et mardi des Rogations.

Le curé recevait, en outre, un écu à quatre sols pour quatre messes votives annuelles célébrées aux jours fixés de Sainte-Agathe, Saint-Marc, Saint-Urbain et Saint-Antide.

Aux revenus des fondations s'ajoutaient ceux de l'amodiation par Joseph Froidevaux, du Noirmont, puis Jacques Briot, de Vermondans, de quelques pièces de terre que possédait la cure, la récolte «des gerbes de la Passion» faite par le marguillier de chaque communauté, «soit en froment, orge ou boige pour ceux qui n'ont pas de bled», la dîme des agneaux levée à la Saint-Georges et à la Saint-Martin, et «pour les bons deniers, trois deniers qu'ils doivent offrir quatre fois par an et autres accidents de mort ou de mariage».

S'ajoutait enfin à ce casuel un traitement fixe de deux mille batz.

Face à ces revenus, on ne voit pas sans étonnement l'incroyable quantité de tonneaux, tines et pots de vin qu'achetait le curé de Goumois. Qu'avec son confrère de Glère, il ait partagé l'acquisition de vin rouge d'Allemagne et de vin d'Arbois, que Pierre Courtot, hôtelier au Noirmont, lui ait vendu un tonneau de vin blanc de Suisse, ou Georges Abry, de la Mine, du vin de Vuillafans, rien là qui dépasse les besoins naturels d'un presbytère qu'on verra riche en commensaux. Les curés comtois — comme leurs voisins d'outre-Doubs — ont d'ailleurs toujours eu la réputation d'avoir de bonnes caves. Ce n'est pas eux, disait Bouchot, qui marmotent la fameuse prière des montagnons obligés de faire flèche de tout bois :

N'oublions pas dans nos prières,
Tous les menus fruits de la terre :
Les mûres et les pimprenelles,
Les prunelles et les brimbelles,
Les poirottes et les gratt'culs,
S'ils manquent, c'est grand bien perdu !

Mais que douze pages sur trente et une que contient le livre de comptes, soient couvertes par des achats de vin, poserait une

véritable question de l'alimentation au temps passé si, des estimations récentes ne prouvaient que la consommation de vin faite par nos pères était très nettement supérieure à la moyenne actuelle. Ces vins, du reste, n'étaient pas capiteux. Ils contenaient plus d'esprit que de puissance et donnaient un peu de cœur aux durs travaux.

J'ai dit que les commensaux étaient nombreux à la cure de Goumois. C'est qu'en effet de nombreux élèves, suisses et français, y reçurent «la soupe et la couche». Ce furent successivement ou à la même époque, les deux fils de Jacques Briot, Joseph Rondot, du Bief d'Etoz, Jean-Baptiste Labouille, de Damprichard, Jean-Pierre, neveu du chanoine Boucon, de Porrentruy, Jean-Simon et Louis-Joseph Delfis, frère et fils du tabellion d'Indevillers, François Frémiot, de Besançon, Jean-Jacques Sémon, Jean-Pierre Brossard, Jacques-Ignace Gasnier, Dominique, fils de Jean-Adam Abry, du Noirmont, Claude-François Sansépée, de la Chaux de Thiébouhans, Joseph Jeanotot, de Saignelégier.

Ni Juilly, ni Sorrèze, ce modeste internat fait penser à la rude école de Cernaux-Monnot, d'où sortirent tant d'esprits distingués, dont je citerai seulement : Mgr. Cuenot, du Bélieu, évêque coadjuteur de la Cochinchine, Xavier Marmier, de l'Académie française, Victor Mauvais, de l'Institut, le Président Ducreux, tous deux de Maïche, et le landamann de Berne, Péquignot.

Les relations avec le monde d'un curé perdu dans une paroisse éloignée, d'accès impossible l'hiver, étaient toutes locales. Quand on connaît le pays, un voyage semblable à ceux de Jacques Mory à Lucelle, à Notre-Dame des Ermites, à Besançon, à Porrentruy, de même au prieuré bénédictin de Vaucluse, prend le caractère d'une véritable expédition.

Quoi qu'il en soit, le curé de Goumois recevait. C'était, suivant une coutume toujours en honneur, des confrères du voisinage ou quelque laïc conduit à Goumois par l'amitié ou les affaires : Hugues FichEFEU, M. Bouhélier, de Damprichard ; en 1696, M. Doyen de Trévillers.

Sa correspondance ne semble pas avoir été nombreuse. Il écrit à Jean Sansépée, de Valoreille, au vicaire d'Indevillers Voysard, à celui de Charmauvillers Bouhélier, à Marie Baulme, cousine du curé des Bois. Il prête ou achète des livres de piété à Claude-Antoine Mercier, de Saignelégier, et à son curé, à Jacques Monnot, de Muriaux. Il s'emploie aussi à régler ses comptes avec les parents de ses élèves.

A part l'entretien de la cure et l'embellissement de l'église, le chapitre des redevances curiales ne comprend que des célébrations de messes : à l'intention de M. Boutechoux, prieur de Lanthehans, collateur de la cure, à celle «des confrères défunts du nombre des

huit cents associés du séminaire de Besançon, des candidats défunts de la congrégation des confédérés de Porrentruy, des défunts de la congrégation des cent associés érigée à Trévillers».

L'église placée sous le vocable de Notre-Dame compte parmi les soucis majeurs de Jacques Mory. Des dons qu'il perçoit des paroissiens de Goumois, Montfaucon, Damprichard... sont employés à l'achat d'ornements, à la dorure du tabernacle, à l'acquisition «contre un écu neuf» de deux tableaux de Carteron, de Dampri-chard. «L'un représente une âme bienheureuse, l'autre, une âme en Purgatoire.»

Après un voyage qu'il fit à Vaucluse, il commanda à Valtin, «lorrain, organiste à Besançon», un orgue semblable à celui des Bénédictins, «à trois jeux de bois et treize autres, la voix humaine, le cornet avec le tremblement, la trompette marine, le jeu du rossignol avec addition d'une tierce et du timbre nazare. Il (Valtin) a reçu cent écus pour paiement de mon orgue dont j'ay quittance et ne lui reste rien à devoir».

Mais Jacques Mory doit vingt-cinq francs à l'archevêque de Besançon «pour la maison des vieux prêtres qui se doit bâtir à Beaupré, mais on n'en parle plus en ces temps de guerre de 1702». Le livre des comptes s'achève par une «copie authentique des franchises de Franquemont».

La monotonie de ces pages ne m'échappe pas. Elles ne contiennent pas de personnage extraordinaire et pas d'épisode saillant de l'histoire. Elles sont néanmoins une occasion de recueillir un témoignage authentique sur l'existence du passé.

Je n'ajouterai qu'un mot. De Goumois, bien avant l'extension du luthérianisme à Franquemont, où il ne resta pas, émigra toute une colonie de montagnards vers la Montagne-des-Bois. Leur noms se trouvent parfois aux livres des fiefs de l'abbaye de Bellelay. Plusieurs familles revinrent en France à des époques différentes, d'autres continuèrent et continuent en Suisse leur aventure humaine. Le plus marquant des enfants de Franquemont est sans conteste Jean Gogniat, né à Belfond, vingt-sixième abbé de Bellelay, dont les parents vinrent plus tard s'établir à Fornet-Dessus.

Dr. L. DELAVELLE.

Références :

- Archives départementales du Doubs. — G. 2276.
Abbé Richard. — Monographie du bourg de Saint-Hippolyte.
P. S. Saucy. — Histoire de l'Abbaye de Bellelay.
Joseph Marcellin Boillot. — Mémoires, tome I.
Paul Brune. — Dictionnaire des artistes et ouvriers de Franche-Comté.
H. Bouchot. — La Franche-Comté.